



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.


Français 

---

## Requête en ligne d'injonction de payer devant le tribunal de commerce (Service en ligne)

Infogreffe

Service payant pour frais de greffe.

Accéder au  
service en ligne 

(<http://www2.infogreffe.fr/infogreffe/jsp/ip/fonctionnementIP.jsp>)

---

Vérfifié le 07 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Injonction de payer - Recouvrement de créances (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746>)